

COMMUNE DE LEGNY

Conseil municipal du 14 septembre 2010

Le vingt-sept septembre deux mil dix à vingt heures, le Conseil municipal de LEGNY s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame S. JOVILLARD, Maire.

Etaient présents : Madame S.JOVILLARD, Messieurs M.VIEUX, O.MORIN, J.C.DELESTRA, Mesdames V.CATALA, C.SIMPSON, L.DUPORT, M.AIRAULT

Absent : J.PLASSE. Après saisie du contrôle de légalité, le pouvoir donné à Mme AIRAULT a été invalidé au motif de la non-authentification de la signature par rapport au dépôt de signature sur le registre des délibérations.

Public présent : Mme MASSINI

I RAPPORT DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

- ECOLE/URBANISME (C.SIMPSON)
La livraison matériel ENR effectuée aux dates convenues. Une première formation de 3h00 a eu lieu, une deuxième est programmée courant septembre. Consultation pour le lot du bloc sanitaires en cours.
PC / DT : permis de construire accordé pour Mr Chatard à Billy, refus pour pb de remblais à Mr Horesni (Chemin de Tanay), Déclaration de travaux OK pour Mr Dujardin pour construction d'une piscine.
- ASSAINISSEMENT (JC DELESTRA) :
Confirmation par le SAVA de l'extension du réseau assainissement pour les maisons au Bourg, situées Passage de la Pompe et au Pont-Nizy, du bâtiment contrôle technique à la maison de Mr et Mme Masy-Rougier. Démarrage des travaux programmé début octobre (après les vendanges). Toujours pas de réception de chantier prévue pour le Hameau de Billy, les travaux de reprise de voirie n'étant pas encore réalisés par la société APPIA (intervention prévue courant septembre).
- VOIRIE / SYDER (M.VIEUX):
 - Reprise de la voirie communautaire Chemin de St Paul en cours de chiffrage par la CCPBO
 - Etude en cours d'estimation pour la reprise de la voirie communale au centre Bourg –Rue de l'Eglise et Petite rue du Bourg
 - Commande supplémentaire d'une tonne d'enrobé à froid
 - Congés du cantonnier : intérim assuré pour tout l'entretien des Ponts-Tarrets
 - Commande auprès du SYDER pour points d'éclairage public supplémentaires Clos Maynard, Route du Margand, Chemin des Ecoliers et minuteur indépendant pour le parking du centre bourg
- TOURISME (O.MORIN)
Rend compte du conseil d'administration qui s'est tenu ce jour. Avec a priori un équilibre budgétaire atteint pour cette année du fait de l'arrêt maladie de la directrice. Fréquentation touristique moyenne sur mai/juin, meilleure sur juillet/août. Sont programmés la réactualisation du site internet et du guide touristique. Réflexion sur la voix du Tacot relancée.
- INFORMATIONS DIVERSES
 - Mme le Maire informe le conseil du rapport réalisé sur le diagnostic sécurité incendie de l'école qui fait ressortir le besoin d'équiper les locaux du bâtiment principal d'une alarme générale. Par ailleurs, Mme le Maire rencontre un pompier référant pour conduire un diagnostic global sur tous les bâtiments publics et programmer une action d'exercice incendie avec l'école.
 - Mme le Maire informe le conseil de la réflexion engagée au niveau de la CCPBO sur le futur découpage territorial et des contacts pris avec des communautés de communes voisines.

- Jean-Claude Delestra rappelle que les travaux du Soanon sont achevés avec la suppression du seuil et la mise en place d'une surveillance écologique sur l'impact de ces travaux par le contrat rivière Azergues.
- Mme le Maire informe le conseil du départ de la secrétaire Mme Dutour et du recrutement piloté par Olivier Morin.

II DELIBERATIONS

Mme S. JOVILLARD, Maire, propose au conseil les délibérations suivantes :

- LA RIBAMBELLE : le principe de la subvention annuelle a été adoptée en mars dernier mais le montant exact de la subvention n'était alors pas connu. Il est de 6764 euros au titre de l'année 2010.
Il est soumis à l'approbation le montant de subvention complémentaire suivant :
DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- Club des 8 : l'ouverture de l'accueil le mercredi en plus des périodes scolaires nécessite un accompagnement budgétaire supplémentaire. Il est soumis à l'approbation le montant de subvention complémentaire suivant : 277,44 euros
DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- - Cap Génération : l'association a mis en place avant l'été un accueil itinérant pour les jeunes ados. Cet accueil non prévu lors de l'élaboration du budget initial. Cela nécessite un accompagnement budgétaire supplémentaire. Il est soumis à l'approbation le montant de subvention complémentaire suivant : 302,21 euros
DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- DROIT DE PRÉEMPTION SUR BAUX COMMERCIAUX SUR ZONE DES PONTS-TARRETS : Mme le Maire rappelle que le principe de droit de préemption a été adopté à la majorité et était soumis à l'avis des deux chambres consulaires (CCI et Chambre de Métiers). Celles-ci ont rendu un avis favorable. Ce droit est désormais applicable, passé le mois d'affichage de la délibération.
- MODIFICATION N°2 DU PLU : Mme le Maire donne lecture au conseil du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique du mois de juillet. 11 personnes se sont manifestées, pour la grande majorité, sur des parcelles ou sujets non concernés par la modification N°2. L'avis du commissaire enquêteur est donc favorable pour les 2 zones concernées. Incite néanmoins à ce qu'une réflexion s'engage sur la zone des Ponts-Tarrets pour étudier des espaces de parking public nécessaires au développement de cette zone.
Ce rapport est soumis à l'approbation du conseil.
DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 1 ABSTENTION : M.AIRAUT
- Autorisation donnée à Mme le Maire de signer avenant modificatif au bail emphytéotique avec la SCI Ajoupa : la parcelle 881 étant concernée par l'implantation de la Maison du Tourisme. Il est prévu un échange de terrain avec la CCPBO et en contre-partie de dédommager la SCI Ajoupa par la prise en charge des travaux de raccordement eaux pluviales et au réseau d'eaux usées du restaurant.
DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 1 ABSTENTION : M.AIRAUT
- FINANCES : décisions modificatives
 - Refacturation du coût d'intervention de LT Paysage d'un montant de 173, 42 euros TTC pour coupe d'une très grosse branche d'un saule-pleureur aux Ponts-Tarrets sur parcelle privée qui a bloqué pendant plus d'une heure la circulation
 - réaffectation sur demande de la Trésorerie du montant des travaux exécutés par la SADE sur le budget d'investissement initialement prévu en fonctionnement afin de récupérer la TVA. Montant TTC de 4864,13 euros affecté au poste
DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 1 ABSTENTION : M.AIRAUT

- TARIFS SALLE DES FÊTES POUR LA SAISON 2010/2011
Maintien des tarifs identiques à l'année 2009
DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

III QUESTIONS DIVERSES :

Mme Airault lit les questions que Jérôme Plasse pose au conseil municipal

- Où en est l'éclairage du parking ? : cf réponse dans le cadre du conseil
- Où en est les travaux vers chez Mr Robert ? : cf réponse dans le cadre du conseil
- Où en est la pose d'un miroir route du Margand – lots des appartements? : réalisée par le pétionnaire
- Quid du sens interdit à Varina ? : en cours
- Signale que le mur entre l'ancien et le nouveau cimetièrre se fend.

Prochain conseil le 16 novembre 2010 à 20H.
La séance est levée à 21h15.